

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2010

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

COMPTE DE GESTION & COMPTE ADMINISTRATIFS 2009

N'appelant ni observation ni réserve les comptes de gestion 2009 du Receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 du service assainissement et celui de la Commune. Constatant un excédent de fonctionnement de 250 838,89 Euros, le conseil décide d'affecter la somme de 136 736,79 Euros en section d'investissement exercice 2010, le reste soit 114 102,10 Euros étant conservé en fonctionnement.

VOTE DES TAUX 2010

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les mêmes taux d'imposition pour l'année 2010 : taxe d'habitation : 8,40 %, taxe foncier bâti : 14,61 %, taxe foncier non bâti : 56,91 %

RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler la convention d'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.) avec La Direction Départementale de l'Equipement.

INTERVENTION ACFI : AVENANT A LA CONVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention à intervenir entre la Commune et le Centre de Gestion de la Drôme pour l'intervention d'un ACFI d'une durée de deux journées.

AGRANDISSEMENT PODIUM SALLE HERAMEN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société MEFRAN pour l'agrandissement du podium de la salle Heramen pour un montant total de 2 451,80 euros T.T.C. L'agrandissement portant la surface à 43m² contre 29 précédemment.

PROJET DE DRAGAGES D'ENTRETIEN DU RHONE

Considérant la nécessité pour la C.N.R. de procéder à des dragages dans le lit du Rhône sans nuire à l'environnement le Conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, donne un avis favorable à ce projet et demande à la CNR d'envisager l'enlèvement des sédiments déposés dans le bassin de rétention de la Rionne, affluent du Rhône, dont le cours naturel a été stoppé lors de la construction du canal.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

A l'unanimité le Conseil municipal valide une liste de référents pour le Plan Communal de Sauvegarde.

Pour extrait
En Mairie, le 2 avril 2010
Le Maire,